

AMAP BIEN MURS – Contrat Volailles

janvier à décembre 2024

Veillez prendre connaissance de la feuille 1 et remettre au tuteur les feuilles suivantes complétées et signées. N'oubliez pas d'en faire une copie !

Tuteur

Baptiste PICHAUD

@ : baptiste.pichaud@lilo.org

Tel : 06 69 24 78 58

Le tuteur assure la relation entre l'amapien et le producteur.

Vous devez remettre ce contrat, ainsi que le tableau et les chèques au démarrage du contrat, avant la première livraison.

Objet et durée du contrat

Le présent contrat est passé entre l'amapien et le producteur pour l'approvisionnement mensuel en volailles. En cas d'empêchement de livraison, le producteur préviendra le groupe d'amapiens le plus en amont possible, et livrera le ou les volailles manquantes les semaines qui suivront. Ce contrat est signé pour une durée d'une année.

Le producteur propose les produits suivants :

- Poulet entier :
 - petit, 1,4 à 1,6 kg : 16€45/pièce
 - moyen, 1,6 à 1,9 kg: 19€79/pièce
 - gros, + 2 kg: 24€36/pièce
- Poulet découpé : 1 sachet de 2 filets, 1 sachet de 2 cuisses, 1 sachet d'ailes :23€35 le colis
- Colis poulet d'environ 4,5 kg : 1 poulet, 2 sachets de filets,1 sachet de cuisses,1 sachet de sauté, 1 sachet d'ailes 66€50 le colis

L'amapien s'engage pour la durée totale du contrat sur les quantités précisées en feuille 2 et 3. Des modifications à la marge pourront être soumises à l'approbation du tuteur (ajout/report/remplacement de produits) **au moins 1 semaine avant la livraison**. Les distributions sont mensuelles. Voici les dates pour l'année 2024 : 26 janvier, 23 février, 29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 26 juillet, 30 août, 27 septembre, 25 octobre, 29 novembre, 20 décembre

Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP (Consultable sur internet à l'adresse : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>).

Les amapiens reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture biologique et peuvent nuire à la production, et par conséquent, à la quantité distribuée et acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de production.

Les distributions et l'engagement de l'amapien

L'amapien s'engage à assurer au moins 1 distribution sur la durée du contrat. Pour cela, il s'inscrira sur le planning lors des distributions ou s'adressera au tuteur du contrat. Si en fin de distribution, votre commande reste non réclamée, elle pourra être distribué entre les amapiens présents et ne vous sera pas remboursée.

Le producteur, ou toute autre personne de son équipe, s'engage à être régulièrement présent lors des distributions.

Les distributions ont lieu les vendredis soirs indiqués, de 18h30 à 19h30 au Gerموir (12 chemin de Bellevue) à Mûrs-Erigné ou dans tout autre lieu sur décision conjointe des responsables et du producteur. En cas d'absence, l'amapien s'engage à trouver une personne qui réceptionnera sa commande.

Mode de règlement

Le règlement se fera **par avance, lors de la commande**, par chèques (ordre : EARL Petit Pré) ou espèces (faire l'appoint).

Résiliation

Toute résiliation sera étudiée conjointement par le producteur et les membres du conseil collégial de l'association en fonction des motifs de rupture du contrat avancé par les parties.

Contrat Volailles - 2024
(A conserver par le tuteur)

L'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél : @ :	Le producteur : Mickaël DELAUNAY EARL Le Petit Pré Chemin du Vivier 49190 DENEÉ	Le tuteur : Baptiste PICHAUD 56 route de Nantes 49610 MURS-ERIGNE Tél : 06 69 24 78 58
---	--	---

	Prix	Poids	26 Jan	23 Fev	29 Mar	26 Avr	31 Mai	28 Juin	26 Jul	30 Août	27 Sept	25 Oct	29 Nov	20 Dec
Colis poulet	66€50	4,5 kg												
Poulet petit	16,45€	1,4 à 1,6 kg												
Poulet moyen	19,79€	1,6 à 1,9 kg												
Poulet gros	24€36	> 2 kg												
Poulet découpé	23€35	1,5 à 2kg												
Chapon	A confirmer	3 à 3,8 kg												
Pintade	A confirmer	1,4 à 1,6 kg												

Les mois où vous souhaitez être livré.e, indiquez la quantité souhaitée

Spécial fêtes de fin d'année...

Fait à, en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1

Date et Signature du producteur

Contrat Volailles - 2024
(A conserver par le producteur)

L'Amapien : Nom / Prénom : Adresse : Tél : @ :	Le producteur : Mickaël DELAUNAY EARL Le Petit Pré Chemin du Vivier 49190 DENEÉ	Le tuteur : Baptiste PICHAUD 56 route de Nantes 49610 MURS-ERIGNE Tél : 06 69 24 78 58
---	--	---

	Prix	Poids	26 Jan	23 Fev	29 Mar	26 Avr	31 Mai	28 Juin	26 Jul	30 Août	27 Sept	25 Oct	29 Nov	20 Dec
Colis poulet	66€50	4,5 kg												
Poulet petit	16,45€	1,4 à 1,6 kg												
Poulet moyen	19,79€	1,6 à 1,9 kg												
Poulet gros	24€36	> 2 kg												
Poulet découpé	23€35	1,5 à 2kg												
Chapon	A confirmer	3 à 3,8 kg												
Pintade	A confirmer	1,4 à 1,6 kg												

Les mois où vous souhaitez être livré.e, indiquez la quantité souhaitée

Spécial fêtes de fin d'année...

Fait à, en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1

Date et Signature du producteur